

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION  
SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT**

---

**ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

L'inscription est annuelle avec facturation trimestrielle :

1. Informations tarification sur le site du lycée dans l'onglet « la vie au lycée », rubrique « restauration ».
2. 1<sup>er</sup> trimestre : septembre / décembre.  
2<sup>ème</sup> trimestre : janvier / mars.  
3<sup>ème</sup> trimestre : avril / juin.
3. Les forfaits sont modulables : 2, 3, 4 ou 5 jours.

A l'inscription, votre enfant est systématiquement inscrit sur **5 jours**. Il vous appartient, dès que vous aurez connaissance de l'emploi du temps, de **choisir le forfait** que vous souhaitez en remplissant le formulaire qui sera remis à la rentrée. Ce choix devra nous parvenir impérativement **avant les congés de Toussaint**.

Les modifications de jours ou de forfait ne seront plus possibles en cours de trimestre mais envisageables d'un trimestre à l'autre sur demande écrite de la famille avant la fin du trimestre.

**Attention :**

- **Sans précision de votre part, votre enfant est systématiquement inscrit pour un forfait cinq jours.**
- **Nous ne contrôlons pas si vos enfants mangent ou non à la cantine. Les repas non pris sont facturés.**

Contrôle d'accès à la demi-pension par système électronique de reconnaissance du contour de la main. Enregistrement à la rentrée scolaire.

Je soussigné(e).....

demande **l'inscription de mon enfant :**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Classe à la rentrée : .....

**Vu et pris connaissance**

**Date :**

**Signature :**



**MODALITES D'INSCRIPTION AU SERVICE DE  
RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT**

**Pour déjeuner au lycée durant l'année scolaire 2016/2017, votre  
enfant doit obligatoirement être inscrit à la demi-pension  
Au plus tard le 31/08/2016.**

Pour cela, vous devez remplir le **formulaire d'inscription** et le rapporter avec les **documents** listés ci-dessous :

**☐ VOUS ETES ALLOCATAIRE CAF :**

Vous devez transmettre à l'établissement un des trois documents suivants :

- L'attestation restauration scolaire Caf envoyée par la caisse d'allocations familiales.
- L'attestation de paiement de la CAF.
- L'attestation du quotient familial de la CAF.
- 

**☐ VOUS N'ETES PAS ALLOCATAIRE :**

Vous pouvez calculer votre quotient familial sur le site de la Région Ile-de-France : [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables) et éditer l'attestation que vous remettrez à l'établissement accompagnée des pièces justificatives obligatoires suivantes :

- **photocopie de l'intégralité du dernier avis d'imposition 2015** du foyer.
  - Concubinage et PACS : si l'avis d'imposition n'est pas commun, les deux avis d'imposition distincts.
  - Garde alternée : l'avis d'imposition de celui qui inscrit l'enfant.
- **photocopie de l'intégralité du livret de famille.**
- **photocopie des prestations familiales du dernier mois.**

**ATTENTION : VOTRE DOSSIER DOIT ETRE COMPLET AU MOMENT DU DEPOT.  
SANS CES DOCUMENTS LE TARIF MAXIMAL SERA APPLIQUE.**

**☐ VOS REVENUS NE VOUS PERMETTENT PAS DE BENEFICIER D'UNE REDUCTION**

Cadre réservé à l'administration

**OBSERVATIONS :**

